

Délibération N°:	23-084	Acte mis en ligne le :	05/10/2023
Conseillers en exercice :	36	Présents :	25
		Votants :	31

L'an 2023, le jeudi 28 septembre à 19h30, le conseil communautaire de Collines Isère Nord communauté, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la communauté de communes à Heyrieux, sous la présidence de René PORRETTA, Président. Secrétaire de séance : Martine CHASTAGNARET.

Présents : Mmes et MM ANGONIN Daniel, BADUFLE Christophe, BICHET Fabien, BOUQUET Isabelle, CARLES Michel, CASTAING Patrick, CAUQUIL Alain, CHARDON Véronique, CHASTAGNARET Martine, COCHARD Bernard, DELAY Monique, DEVAUX Vanessa, FASSINOT Christine, GASS-VERNAY Julie, GENDRIN Valérie, GIRERD-POTIN Albert, GROIX Brigitte, HIRTH Ludovic, HUGOU Isabelle, JULLIEN Bernard, MICHA-FRACHON Valérie, MUCCIARELLI Laurence, MUSTI Murielle, NEPLE Alain, NOWAK Christine, ORELLE Pierre-Louis, PORRETTA René, QUEMIN André, REVEYRAND Michel, REY Christian, ROSET Patrick, ROUSSEL Régis, TASCIOTTI Maryline, TERRY Joël, THOMAS Alexandra, VERNAY Aurélie.

Procurations : ANGONIN Daniel à ROSET Patrick
BICHET Fabien à ORELLE Pierre-Louis
GASS-VERNAY Julie à QUEMIN André
GENDRIN Valérie à CHASTAGNARET Martine
TASCIOTTI Maryline à PORRETTA René
THOMAS Alexandra à MUCCIARELLI Laurence

ASSOCIATIONS LOCALES DE PROFESSIONNELS POUR L'ANIMATION ECONOMIQUE DU TERRITOIRE – SUBVENTION 2023 POUR LE « GCALC » DE SAINT-JUST-CHALEYSSIN

Nomenclature ACTES : 751

COLL'in Communauté, dans le cadre de sa politique de développement économique, accompagne et soutient les actions en faveur de l'animation économique de son territoire. Les associations locales de professionnels ont de ce fait la possibilité de déposer une demande de subvention.

A ce titre, le « Groupement des Commerçants, Artisans et Libéraux Chaleyssinois », créé en 1997, connu sous l'acronyme « GCALC » et comptant à ce jour 23 entreprises adhérentes, a déposé une demande de subvention pour l'année 2023.

Ladite association envisage, d'ici la fin de l'année 2023 d'organiser 3 animations commerciales et d'accroître sa visibilité et notoriété. La subvention aura donc pour objectif de soutenir :

- la mise en place d'animations commerciales locales,
- la mise en place d'actions de communication.

Le récapitulatif de la demande de subvention est présenté ci-après :

Association locale de professionnels	Budget subventionnable 2023 (HT)	Budget non subventionnable 2023 (HT)	Budget Total prévisionnel (HT)	Subvention 2023 50% du budget subventionnable	Pour mémoire Subvention versée de 2019 à 2022	Pour mémoire Subvention versée en 2018
GCALC	2 769 €	0 €	2 769 €	1 384,50 €	0 €	511,20 €

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- VU la délibération n° 22-050 votée lors du Conseil communautaire du 23/06/2022, définissant les critères d'éligibilité et d'attribution de subvention pour les associations locales de professionnels pour l'animation économique du territoire ;
- VU le dossier de demande de subvention déposé par l'association « Groupement des Commerçants, Artisans et Libéraux Chaleyssinois ;
- CONSIDERANT l'avis favorable donné par la Commission Economie ;
- D'ATTRIBUER une subvention d'un montant de 1 384,50 € à l'association « Groupement des Commerçants, Artisans et Libéraux Chaleyssinois » conformément aux crédits inscrits au budget général 2023.

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.

La (le) Secrétaire de séance Martine CHASTAGNARET 	Le Président René PORRETTA 	Pièces jointes :
--	--	-------------------------